



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de la culture et de l'éducation**

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

| | |
|--|-----------|
| Débats de l'Assemblée | 145,00 \$ |
| Débats de toutes les commissions parlementaires | 500,00 \$ |
| Pour une commission parlementaire en particulier | 100,00 \$ |
| Index (une session, Assemblée et commissions) | 30,00 \$ |

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture et de l'éducation

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Table des matières

| | |
|--|---|
| Élection de la présidente, Mme Filomena Rotiroti | 1 |
| Élection du vice-président, M. Maka Kotto | 1 |

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
Mme Filomena Rotiroti, présidente de la commission

M. Alexandre Iracà
M. Dave Turcotte

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Quinze heures vingt-sept minutes)

Le Président (M. Chagnon) : ...de la culture et de l'éducation ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Alors, selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Filomena Rotiroti

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président.

Une voix : Oui, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon) : Oui, M. le député de Papineau.

M. Iracà : Oui. Alors, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que la députée de Jeanne-Mance—Viger soit élue présidente de la Commission de la culture et de l'éducation.

Une voix : ...certain de votre proposition.

M. Iracà : J'en suis certain.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que vous acceptez?

Mme Rotiroti : Oui, avec plaisir.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix : ...

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire de la deuxième opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, je vous félicite, madame. Je déclare donc la députée de Jeanne-Mance...

Des voix : ...

Le Président (M. Chagnon) : ...est élue présidente de la commission.

Des voix : ...

Le Président (M. Chagnon) : Oui, oui, mais... et de la culture et de l'éducation. Félicitations!

Élection du vice-président, M. Maka Kotto

La Présidente (Mme Rotiroti) : Alors, bonjour à tous. Je suis prête à recevoir des propositions pour le poste de vice-présidence. Oui, le...

M. Turcotte : Mme la Présidente, je propose que le député de Bourget soit élu vice-président de la Commission de la culture et de l'éducation.

La Présidente (Mme Rotirofi) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

La Présidente (Mme Rotirofi) : Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

La Présidente (Mme Rotirofi) : Et est-ce que, de la part du deuxième groupe de l'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Oui.

La Présidente (Mme Rotirofi) : Alors, je déclare le député de Bourget élu vice-président de la Commission de la culture et de l'éducation. Félicitations! Je lève la séance de la commission, ayant accompli son mandat, et ajourne les travaux sine die. Merci.

(Fin de la séance à 15 h 30)